

## Section 37

### Economie et gestion

#### Motion

#### Sur l' « endopromotion » : avancement de grade des membres des Sections

La Section 37 s'associe à la motion de la Section 21 du CoNRS qui attire l'attention de la direction de l'INSB sur le problème des promotions de chercheurs faisant partie des Sections du comité national ou des instances de l'institut. La Section estime que déontologiquement elle ne peut pas se saisir de ces dossiers et demande avec insistance à ce qu'une procédure spécifique soit mise en place rapidement pour les évaluer, afin de ne pas pénaliser des chercheurs qui donnent de leur temps pour la communauté scientifique. Ceci est d'autant plus vrai que la durée des mandats est de 5 ans actuellement. La présence en Section peut donc représenter un véritable frein dans leur carrière.

#### Motion adoptée à l'unanimité le 29 novembre 2022

21 pour, 0 contre, 0 abstention

**Vincent MERLIN,**

Président de la Section 37

#### Destinataires :

- Monsieur Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- Monsieur Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- Madame Marie GAILLE, directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)
- Monsieur Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national (CPCN)
- Monsieur Yael GROSJEAN, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du CoNRS (C3N)
- Madame Dorothee BERTHOMIEU, présidente du Conseil Scientifique
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Commissions interdisciplinaires
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'Instituts